



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE D'ABIDJAN SUR LES VINGT ANS DE L'ARBITRAGE OHADA : BILAN ET PERSPECTIVES

A l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de l'Acte Uniforme sur le Droit de l'Arbitrage et du Règlement d'Arbitrage de la CCJA, la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA et JUS AFRICA, en partenariat avec l'OHADA, la Cour internationale de l'arbitrage de la CCI, l'Union internationale des Avocats (UIA), le Comité Français de l'Arbitrage et l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) ont organisé un colloque les 17 & 18 octobre 2019 à la Maison de l'entreprise à Abidjan sur le thème : «20 ans d'arbitrage : bilan et perspectives».

En effet, l'adoption de l'Acte Uniforme sur le Droit de l'Arbitrage (AUA) et du Règlement d'Arbitrage (RA) de la CCJA le 11 mars 1999, a constitué un évènement majeur pour l'essor de l'arbitrage dans l'espace OHADA. En effet, ces deux textes ont été adoptés dans un contexte d'inexistence de législation sur l'arbitrage ou de textes lacunaires majoritairement hérités de la colonisation. Pour cette raison, l'AUA et le RA ont été vivement appréciés par la doctrine et les praticiens ; ils ont fourni un cadre juridique moderne pour une justice arbitrale conforme à la sécurité des investissements. Dans la foulée de l'entrée en vigueur de l'AUA et du RA, un mouvement massif de création de centres d'arbitrage s'est développé sous l'impulsion principale des Chambres de Commerce et de Fédérations d'Entreprises.

Pour autant, il est difficile d'affirmer que depuis lors la pratique arbitrale a atteint sa vitesse de croisière dans l'espace OHADA. En dépit de la reddition de plusieurs sentences ad hoc ou sous l'égide de centres d'arbitrage nationaux et régionaux, le nombre de décisions arbitrales en vingt ans n'est pas impressionnant.

Ainsi, il y a lieu de se demander pourquoi malgré des textes libéraux, les justiciables ont timidement saisi les juridictions arbitrales. Cette situation conduit à s'interroger sur la coopération du Juge d'appui avec les Arbitres, ainsi que sur la jurisprudence judiciaire en matière d'arbitrage.

Malgré le bilan jurisprudentiel globalement louable de la CCJA, il n'en demeure pas moins que l'exécution des sentences a souffert, à certains égards, des imperfections de la justice étatique et des lacunes des textes et procédures nationaux se rapportant à l'exequatur et aux voies d'exécution.

Conscient des difficultés pratiques et soucieux de parfaire les textes de 1999, le législateur OHADA les a modifiés le 23 novembre 2017. Toute la question était de savoir si cette réforme a pris en compte toutes les pesanteurs empêchant un essor véritable de l'arbitrage OHADA. En outre, il était important de se demander si les innovations introduites en 2017 ont déjà commencé à produire leurs fruits. Aussi, les intervenants se sont interrogés sur le point de savoir si les Etats Membres de l'OHADA ont adopté les mesures nécessaires à l'effectivité de la réforme du 23 novembre 2017.

Le vingtième anniversaire de l'adoption de l'AUA et du RA, âge de la maturité, constituait dès lors un bon cadre temporel pour esquisser le bilan et les perspectives de l'arbitrage OHADA.

Procéder à un examen méticuleux de la pratique de l'arbitrage dans l'espace OHADA depuis l'adoption des textes s'y rapportant et proposer des solutions concrètes. Tel était l'objectif du colloque qui réunissait théoriciens et praticiens du droit OHADA.

Dans la première partie du colloque, les intervenants ont esquissé le bilan des vingt ans d'arbitrage. Quels sont les enseignements de vingt ans d'arbitrage OHADA ? Quel rayonnement international de l'arbitrage OHADA ? Tels sont les questions sur lesquelles se sont penchés les intervenants de cette première partie.

Comme enseignements, les intervenants ont évoqué l'aspect jurisprudentiel avec la question de la protection de la convention d'arbitrage, de l'intervention du juge étatique et de l'efficacité des sentences arbitrales.

Ensuite a été abordé l'aspect arbitrage sous l'égide de la CCJA et notamment la double compétence de la CCJA à l'épreuve de la pratique, la place des pays membres de l'OHADA dans l'arbitrage CCJA et le rôle des praticiens africains dans l'arbitrage CCJA.

Dans un deuxième temps, les intervenants se sont penchés sur le rayonnement international de l'arbitrage OHADA en rappelant sa place dans la communauté arbitragiste internationale et hors de son espace.



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

La seconde partie du colloque est consacrée aux perspectives de l'arbitrage OHADA. Où va l'arbitrage ? se sont interrogés les intervenants. Ces derniers ont tracé les contours du nouveau visage de l'arbitrage OHADA et dans une vision futuriste, évoqué les défis de l'arbitrage OHADA.

Le colloque a été clôturé par la rapport de synthèse d'Achille Ngwanza, les recommandations de la conférence des barreaux de l'Espace OHADA et des allocutions de clôture de personnalités présentes.

Le CIB, à travers son président et son secrétaire général a rappelé l'enjeu du futur congrès de la CIB qui s'est tenu en décembre à Ndjamena au Tchad.

Aziber Didot-Seïd Algadi

Docteur en droit,
Rédacteur en chef de la Lettre de la CIB n° 8
et de la revue Lexbase Afrique-OHADA